

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DVC-SPO-2015-015</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service des sports et du plein air</b>
<b>Objet : Autorisation pour la tenue de la course du Grand Lévis sur une partie du Parcours des Anses, fermeture temporaire d'une rue et d'une partie de cette piste cyclable, interdiction de stationnement et soutien logistique (secteur Lévis)</b>
<b>Date : 1<sup>er</sup> juin 2015</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

La 9<sup>e</sup> édition de la course du Grand Lévis aura lieu le vendredi 3 juillet à partir du parc de l'Anse-Tibbits. La course du Grand Lévis est organisée conjointement par le club Tri-Action de Lévis et le club de Course de Lévis.

Comme par les années précédentes, le Service des sports et du plein air et les organisateurs mettront en place les dispositions pour encadrer la sécurité, le déroulement de la course, et les déplacements des coureurs et des visiteurs sur et hors du site. Le programme de course comporte trois épreuves, un 2 km, un 5 km et un 10 km. La famille est à l'honneur et l'objectif est de faire la promotion de la course à pied et de promouvoir l'importance de développer de saines habitudes de vie.

La course a lieu sur une portion du Parcours des Anses et le départ se donne au parc de l'Anse-Tibbits. Les organisateurs et la Direction du service de police ont prévu des dispositions pour encadrer la sécurité, le déplacement des résidents et des utilisateurs de la piste cyclable durant la période de fermeture. Il est à noter que le stationnement sera interdit sur une partie de la rue St-Laurent dans le secteur Lévis et que le service de transport en commun sera redirigé.

La Direction des communications veillera à informer la population, et particulièrement les résidents de la rue Saint-Laurent, en ce qui a trait aux modifications apportées à la circulation automobile et à la fermeture d'une portion du Parcours des Anses. La Direction des infrastructures sera également mise à contribution pour ce qui concerne la préparation du site de l'Anse Tibbits, de même que la fourniture et l'installation de matériel pour la circulation et la signalisation.

**HORAIRE DE FERMETURE DE RUE ET D'UTILISATION DE LA PISTE CYCLABLE :  
Le 3 juillet à compter de 17 h jusqu'à 21 h**

<b>RUES ET PISTE CYCLABLE AFFECTÉES</b>	<b>SITUATION</b>	<b>Circulation</b>
St-Laurent, sens unique en direction ouest	Entre la côte Louis-Fréchette et la côte Rochette	Utilisation de la voie sud de la rue pour la circulation automobile
St-Laurent, sens unique en direction est	Entre la côte Hallé et la côte Rochette	Utilisation de la voie sud de la rue pour la circulation automobile
Côte Rochette	Fermé en direction nord	Circulation en direction sud
Utilisation du Parcours des Anses (alternative proposée aux cyclistes et patineurs à roues alignées par la rue St-Laurent)	À la hauteur du 5584, rue St-Laurent et de la côte Hallé	Utilisation de la voie nord de la rue St-Laurent comme piste cyclable

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**
**Le 3 juillet à compter de 13 h à 21 h**

<b>RUES AFFECTÉES</b>	<b>SITUATION</b>
St-Laurent	entre le 5584 rue St-Laurent et la rue Hallé

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Juin et juillet      Parution de l'avis de fermeture de rues et de la piste cyclable dans le journal municipal LÉVIS'Informe, le Cahier municipal (Le Peuple) et dans le site internet de la Ville.

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire Juliel Coqjue Date : 2015/06/01

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Nicole Rodrigue, Conseillère en communications	27/05/2015	Validation du plan de communication
Michel Bernier, Capitaine, Direction du service de police	27/05/2015	Validation de la fermeture des rues et du soutien policier
Steve Larose, Chef à la prévention, Direction de la sécurité incendie	29/05/2015	Validation des mesures de sécurité due à l'installation d'un chapiteau
Pierre-Luc Olivier Contremaître Ch.-Ouest, Direction Infrastructures	29/05/2015	Validation du plan de signalisation et du soutien technique de l'événement



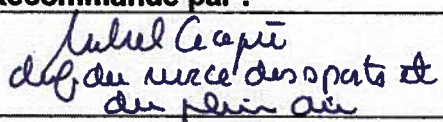

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

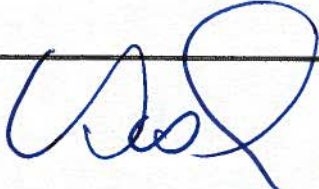
- d'autoriser le Club Tri-Action de Lévis et le Club de course de Lévis à utiliser une partie du Parcours des Anses, le 3 juillet 2015, pour la tenue de la Course du Grand Lévis, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-015 ;
- de fermer temporairement une partie du Parcours des Anses et une partie de la rue Saint-Laurent, dans le secteur Lévis, et d'interdire le stationnement sur une partie de cette rue, le 3 juillet 2015, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-015 et ce, pour permettre la tenue de cet événement

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Marie-Josée Bégin</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère sports et plein air</u>	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>1<sup>er</sup> 10 6 2015</u>	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 15 06 04